

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Avril 2022

Convocation du Conseil Municipal d'ALLERY, adressée par Monsieur François Quignon Maire, à chacun des Conseillers Municipaux pour le 13 Avril 2022 à 19h30 à la mairie d'ALLERY.

Ordre du jour :

- *Approbation du compte-rendu du 15 Février 2022*
- *Approbation du Compte de Gestion 2021 – Commune*
- *Approbation du Compte Administratif 2021 – Commune*
- *Affectation des résultats 2021 – Commune*
- *Budget Primitif 2022 – Commune*
- *Approbation du Compte de Gestion 2021 – Assainissement*
- *Approbation du Compte Administratif 2021 – Assainissement*
- *Affectation des résultats 2021 – Assainissement*
- *Budget Primitif 2022 – Assainissement*
- *Questions diverses*

Compte-rendu affiché le 21 Avril 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, à 19 heures 30, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie d'Allery.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire,

Étaient présents : Mmes BONVARLET Lina, BOURDON Sandrine, BOUTILLIER Corinne, DAMADE Claudie, MM. BOUDIN Jean-Louis, BOULNOIS Dominique, DE ANDRIA Thierry, JACQUEMARD Nicolas, LERCH Didier, LEROY Serge, QUIGNON François, RIQUIER François.

Était absents excusés ayant donné pouvoir : M. Pierrick DOUAY à Mme Corinne BOUTILLIER, Mme Katia BRAILLY à M. Nicolas JACQUEMARD.

Secrétaire de séance : Lina BONVARLET

Monsieur le Maire remercie notre secrétaire de mairie « Océane DERAMBURE » pour son travail exceptionnel tout au long de l'année, son professionnalisme, la qualité de son accueil physique et téléphonique, sa disponibilité et la rigueur dans le suivi et le traitement des affaires courantes. Toute personne qui vient à la mairie a une réponse à sa demande dans un délai très court.

Je remercie Madame Charlotte BEURRIER, Inspectrice Principale des Finances en charge des collectivités à la CC2SO pour sa présence à la réunion de ce soir.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 FEVRIER 2022

Le compte-rendu du 15 Février 2022 est adopté à la majorité avec 8 POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021 de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement	311 725,09 €
Dépenses d'investissement	137 827,91 €
Total dépenses 2021	449 553,00 €

Recettes de fonctionnement	498 363,94 €
Recettes d'investissement	56 980,07 €
Total recettes 2021	555 344,01 €

Excédent au 31/12/2021	747 056,53 €
Déficit exercice 2021	122 128,26 €
Résultat au 31/12/2021	624 928,27 €

Après délibération, le Compte de Gestion est approuvé à la majorité avec 8 POUR et 6 ABSTENTIONS (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE:

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement	311 725,09 €
Dépenses d'investissement	137 827,91 €
Total dépenses 2021	449 553,00 €

Recettes de fonctionnement	498 363,94 €
Recettes d'investissement	56 980,07 €
Total recettes 2021	555 344,01 €

Excédent au 31/12/2021	747 056,53 €
Déficit exercice 2021	122 128,26 €
Résultat au 31/12/2021	624 928,27 €

- **Madame Corinne BOUTILLIER** expose qu'il devait y avoir un remboursement de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) concernant les travaux Rue Albert Larivière ainsi que les travaux d'enrobé.
Monsieur le Maire informe que les sociétés LANGLET et EIFFAGE ont bien été payés par la CC2SO et la commune a bénéficié en retour d'un avoir par les sociétés EIFFAGE et LANGLET.
Madame Corinne BOUTILLIER demande à quoi correspond l'achat d'un dictaphone et demande si les séances sont enregistrées.
Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas d'enregistrement actuellement que si cela devait se faire un vote se fera en réunion de conseil.
Madame Corinne BOUTILLIER s'inquiète quant aux factures d'achats des balais pour la balayeuse alors qu'il n'y a eu qu'une seule sortie en 2021.
Le Maire indique qu'il y a eu deux passages en 2021 et que les balais ont été achetés pour l'année 2022 également. Il informe que la balayeuse sortira tous les deux mois afin d'entretenir le village.
Corinne BOUTILLIER demande pourquoi le prix d'impression du MAIRIE INFOS a augmenté de façon importante.
Le Maire informe que l'impression se fait habituellement à la CC2SO, mais que nous avons dû faire appel à un prestataire extérieur étant donné que l'imprimante de la CC2SO était en panne. Il fait remarquer qu'il y a eu plus de pages sur le dernier MAIRIE INFOS.
- **Monsieur Pierric DOUAY** par le biais de Corinne BOUTILLIER fait remarquer une augmentation de 26% sur le salaire d'un agent et demande s'il s'agit du RIFSEEP ou d'un changement d'indice.
Monsieur le Maire demande de quel agent il s'agit. Pour le moment il n'y a que la secrétaire de mairie qui bénéficie du RIFSEEP, qui regroupe sur une même prime toutes les anciennes primes. Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a voté pour mettre en place le RIFSEEP.

- **Madame Corinne BOUTILLIER** demande si une délibération a été prise afin de fixer les montants facturés pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) car une facturation a eu lieu en fin d'année.
Monsieur le Maire expose que non. Il n'y a pas eu de récente délibération et ce n'est pas la commune qui fixe les montants. En effet, il a été facturé un montant global de 603,56€ à ORANGE en faveur de la commune.
- Madame Sandrine BOURDON demande pourquoi il y a eu 500 € de dépense pour l'achat de raticide et de désherbant. Elle demande également si un registre est tenu pour la distribution de raticide.
Monsieur le Maire informe avoir eu beaucoup de demandes de raticide en 2021, il est fourni 150g par habitant comme l'impose la réglementation.
Madame Sandrine BOURDON demande pourquoi il manque la facture du P'tit Panier de 3 455€ correspondant aux colis des Aînés sur les dépenses de 2021.
Monsieur le Maire informe que cette facture a été payée le 12 Janvier 2022 et qu'elle n'apparaît pas sur l'exercice 2021.

Monsieur le Maire quitte la séance car il n'a pas le droit de voter le Compte Administratif et cède la présidence à M. Dominique BOULNOIS, 1er Adjoint.

Après délibération, le compte administratif est approuvé à la majorité avec 7 voix POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - COMMUNE :

L'affectation des résultats du budget communal 2021 présenté ci-dessus est adopté à la majorité avec 8 voix POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

5 – BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE :

Monsieur le Maire informe avoir convié les membres du Conseil pour une réunion préparatoire aux budgets afin de l'étudier minutieusement. Ne ce sont présentés que Messieurs François QUIGNON, Nicolas JACQUEMARD, François RIQUIER, Dominique BOULNOIS et Mesdames Katia BRAILLY, Claudie DAMADE. Lina BONVARLET étant souffrante et excusée, Madame Sandrine BOURDON et Monsieur Thierry DE ANDRIA étant excusés.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la commune comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 039 017,32€

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 167 319,53€
--	---------------

Dépenses et recettes d'investissement	871 697,79€
---------------------------------------	-------------

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur la section DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

- **Madame Corinne BOUTILLIER** demande pourquoi la refonte du site internet est budgétisée alors qu'il n'y a pas eu de vote en réunion de conseil.
Monsieur le Maire reprend le compte-rendu de la séance du 4 Novembre 2021 qui indique que le conseil a délibéré pour un montant de 4 500€ maximum afin de sécuriser notre site internet (adopté à la majorité).
Madame Corinne BOUTILLIER demande à quoi correspond « ENTRETIEN DE TERRAIN »
Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de tous les travaux d'entretien, en particulier la tonte du stade et l'intervention d'entreprises.
Madame Corinne BOUTILLIER demande à quoi correspond « ENTRETIEN BATIMENT PUBLIC »
Le Maire informe que la toiture de la salle communale est à refaire sur 1/5^{ème} de sa surface, nous avons eu un premier devis de 25 000€. Le remplacement de la VMC, des briques de verre de la salle communale est également intégré à cette ligne budgétaire.
Madame Corinne BOUTILLIER demande ce que regroupe la « MAINTENANCE »
Le Maire informe que la maintenance regroupe l'entretien de l'horloge de l'église, la vérification des extincteurs et toutes les opérations de contrôles réglementaires.

Madame Corinne BOUTILLIER demande ce que regroupe « PUBLICITE » pour un montant de 20 000 €
Le Maire informe que l'article comptable 623, budgété 20 000€ regroupe « FETES ET CEREMONIES », « PUBLICITES ». Toutes les dépenses liées à l'organisation des manifestations sont donc intégrées dans la ligne « PUBLICITES ».

Madame Corinne BOUTILLIER demande ce qu'est « PERSONNES DE DROIT PRIVE » à l'imputation 65748 pour un montant de 15 000€.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit des subventions allouées aux associations. Il informe également que nous avons deux nouvelles associations « MMA » et « APE » et a prévu un supplément si une nouvelle association venait à se créer durant l'année.

Corinne BOUTILLIER demande si le changement de logiciel est prévu à l'imputation 618 « DIVERS »

Monsieur le Maire indique que le changement des logiciels n'est pas budgétisé pour cette année.

- **Madame Sandrine BOURDON** demande à quoi correspond l'imputation 6413 intitulé « QUENTIN », lors de la dernière réunion le Maire a indiqué que l'emploi de Quentin ne coûterait rien à la commune.
Monsieur le Maire expose s'être trompé et informe un reste à charge pour la commune de 400€ qui correspond à une participation de 65% de son salaire mensuel.

Monsieur Pierrick DOUAY a des remarques sur la section DEPENSES D'INVESTISSEMENT ;

- **Monsieur Pierrick DOUAY** demande à quoi correspond 60 000€ budgétisé pour le « complément EP (éclairage Public)
Monsieur le Maire informe qu'après une étude d'éclairage dans le village, il y a 60 lanternes manquantes afin combler les trous noirs et de permettre un éclairage homogène de tout le village. L'entreprise GAFFE a chiffré pour un montant de 60 000 € le complément de lanternes afin que les tous les habitants puissent bénéficier du même niveau d'éclairage.
- **Madame Corinne BOUTILLIER** demande pourquoi dans « RESEAUX VOIRIE », la Rue Albert Larivière ne fait plus partie des projets alors que c'est prévu depuis 2 ans. Elle rappelle que les habitants de cette rue rencontre des dégâts lors des gros orages.

Monsieur le Maire expose que le problème est général dans le village. L'étude du bassin versant effectuée par la CC2SO permettra de capter 90% des eaux de ruissellement extra-muros et minimisera le débit s'écoulant à l'intérieur du village.

Après délibération, le budget primitif 2022 de la commune est adopté à la majorité avec 8 POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER)

6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021 du budget assainissement comme suit :

Dépenses d'investissement	74 468,66 €
Dépenses d'exploitation	145 439,85 €
Total dépenses 2021	219 908,51 €

Recettes d'investissement	52 846,00 €
Recettes d'exploitation	29 453,00 €
Total recettes 2021	82 299,00 €

Excédent d'exploitation au 31/12/2021	228 190,89 €
Solde d'exécution section investissement	37 078,71€

Après délibération, le Compte de Gestion est approuvé à la majorité avec 8 voix POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ASSAINISSEMENT :

Le Maire quitte la séance et cède la présidence à M. Dominique BOULNOIS, 1er Adjoint.

En effet, il rappelle que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion édité par Service de Gestion

Comptable de Poix-de-Picardie.

Celui-ci présente le compte administratif assainissement :

Dépenses d'investissement	74 468,66 €
Dépenses d'exploitation	145 439,85 €
Total dépenses 2021	219 908,51 €

Recettes d'investissement	52 846,00 €
Recettes d'exploitation	29 453,00 €
Total recettes 2021	82 299,00 €

Excédent d'exploitation au 31/12/2021	228 190,89 €
Solde d'exécution section investissement	37 078,71€

Après délibération, le Compte de Gestion est approuvé à la majorité avec 7 voix POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

8 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - ASSAINISSEMENT :

L'affectation des résultats du budget assainissement 2021 présenté ci-dessus est adopté à la majorité avec 8 voix POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

9 – BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 assainissement comme suit :

Dépenses d'exploitation	159 746,00€
Recettes d'exploitation	414 889,00€
Dépenses et recettes d'investissement	89 925,00€

Après délibération, le budget primitif 2022 assainissement est adopté à la majorité avec 8 voix POUR et 6 CONTRE (Messieurs Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Serge LEROY, Pierrick DOUAY et Mesdames Sandrine BOURDON et Corinne BOUTILLIER).

DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **Monsieur Serge LEROY** demande « qu'en est-il de la sirène de l'école ».
Monsieur Dominique BOULNOIS expose qu'il y a un problème électrique, c'est en cours de réparation.
Monsieur Serge LEROY demande combien la dalle pour les containers Rue du Quayet va nous coûter.
Monsieur le Maire informe qu'il est prévu que les employés communaux la réalisent.
- **Madame Claudie DAMADE** souhaite faire un point sur la fermeture du P'tit Panier et demande quelle conclusion on en tire. Si un autre commerce ouvre sur la commune, que peut-on faire pour le faire perdurer.
Monsieur le Maire indique être allé rencontrer les gérants du P'tit Panier à plusieurs reprises pour échanger et qu'il n'a jamais été alerté sur l'avenir de l'entreprise.
Il espère qu'à l'avenir nous aurons une collaboration plus forte entre les associations, la commune et le commerce. Cela pourrait se faire sous forme de bons d'achats lors de l'attribution des subventions par exemple.
- **Madame Sandrine BOURDON** informe qu'un habitant Rue de Belleville rencontre des difficultés pour se raccorder à la fibre à cause du poteau envahi par la végétation.
Monsieur le Maire informe qu'il va le contacter.
Madame Sandrine BOURDON informe qu'un habitant Chemin d'Airaines lui a demandé quand les trottoirs vont être faits. L'ancien conseil avait décidé d'y mettre des cailloux.
Monsieur le Maire informe que nous avons alloué un budget de 35 000€ au BP 2022 pour faire les trottoirs Chemin d'Airaines.
- **Monsieur Pierrick DOUAY** constate une augmentation des dépenses de fonctionnement de 20% entre 2021

et 2021 soit 53 000 € de dépenses supplémentaires en une seule année, il expose que c'est important et pense qu'il faudrait être plus vigilant sur les dépenses courantes. Il rappelle qu'au début du mandat, les dépenses nouvelles ont été financées par des économies. Il rappelle que lors de la campagne, la gestion en bon père de famille a été mise en avant. Cependant, il fait remarquer que les sommes inscrites au budget sont encore en augmentation : Dépenses réelles de fonctionnement en 2021 de 306 000 € et en 2020 de 253 000€.

Pierrick DOUAY constate un déficit annuel en assainissement de 85 000€ en 2021, il n'y a pas de recettes en 2021. La part communale sur les factures payées par les habitants n'a pas été versé à la commune depuis fin 2020 (il s'agissait encore de la NANTAISE DES EAUX). Il fait remarquer qu'il n'y a donc pas eu de recette depuis le changement de délégataire. Il demande pourquoi la commune n'a pas réclamé à SPEE.

Monsieur le Maire informe avoir relancé à plusieurs reprise la société SPEE, en effet le service facturation a pris énormément de retard sur le reversement aux communes. Un versement va être fait avant fin-avril et un deuxième courant juin. En effet, le retard sera rattrapé sur l'année 2022.

- **Madame Corinne BOUTILLIER** s'est fait interpellé dimanche lors de la tenue du bureau de vote. Un habitant s'est plaint de ne pas pouvoir accéder au container papier à cause du bus. En effet, une voiture se gare juste derrière donc ça empêche le bus de se garer correctement. Elle fait remarquer que ce n'est pas un parking. Monsieur le Maire propose de laisser parking de la salle communale accessible aux voitures. Il informe qu'il va contacter la société de transport ou mettre une affiche sur le bus afin qu'il se gare correctement et que la voiture se gare sur le parking de la salle communale.

Madame Corinne BOUTILLIER fait remarquer que le container Rue du Chécherot est une décharge à ciel ouvert. Elle propose qu'un nettoyage soit effectué une fois par semaine ou le changer d'endroit.

Madame Corinne BOUTILLIER réitère sa demande de tailler la haie du stade. Elle informe que ça devient irresponsable de ne pas le faire.

Monsieur le Maire informe que les employés communaux ont commencé ce matin.

Madame Corinne BOUTILLIER expose ne pas avoir été informé du deuil de Madame GOEMAERE, les membres du conseil n'ont pas reçu de mail pour les en informer.

Monsieur le Maire expose que nous n'avons pas eu l'information de suite étant donné qu'elle n'est pas décédée dans la commune. Il informe qu'il sera plus vigilant sur la diffusion d'information mais demande également aux conseillers qui apprennent des informations dans le village de les diffuser également. Il expose que tous ici sont conseiller et élus par les Allérois.

Madame Corinne BOUTILLIER expose que depuis le 1^{er} avril la secrétaire de Mairie est à temps complet mais qu'elle n'est pas encore informé sur les horaires d'ouvertures du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire informe qu'il y a encore des incertitudes sur les horaires d'ouverture au public, mais que les horaires seront établis pour le 1^{er} mai.

- **Monsieur le Maire** rappelle aux conseillers que dans leur programme de campagne il était convenu de créer un club des Aînés. Il demande à Didier LERCH s'il souhaite toujours s'en occuper comme c'était prévu.

Monsieur Didier LERCH informe qu'il ne veut pas s'en occuper et que s'il y a des volontaires c'est tant mieux.

*Séance levée à 20h40
Pour extrait conforme,
Le Maire de la Commune d'Allery*

François QUIGNON